

# L'énergie du fleuve

par Didier Cazelles

Le chemin qui marche, voilà comme était dénommé le fleuve depuis que les hommes essayaient avec des bonheurs divers d'utiliser cet élément hydrodynamique. L'énergie gravitationnelle, représentée par ces centaines de mètres cubes à la seconde en mouvement, est utilisée sous différentes formes : la flottaison des bois, la construction et la mise à flots des radeaux, puis des formes différentes de navigation, de plus en plus élaborées voient le jour. Parallèlement se mettent en place des moulins fixes avec un bief et toute une machinerie. Dans d'autres cas sont s'installés au fil de l'eau des moulins flottants dont les raisons d'être sont la possibilité de chercher le lit vif en époque d'eau "maigre".

Le fleuve actionne des roues de moulin, mais il actionne aussi des scies "battantes" ou des marteaux de forge. La fin du XIXe siècle apporte des transformations considérables : voici que se réalise au-dessus de Lyon, à quelques kilomètres, un ensemble hydroélectrique à Jonage Cusset, qui comprend un canal, une usine, un barrage, une écluse. Plus bas, plus tard et au Sud, il y a environ

quarante ans débutait l'aménagement de Pierre Bénite réunissant les mêmes éléments. Le Rhône étant un fleuve de courant et de débit important, les aménageurs l'ont particulièrement bien équipé, le transformant en escalier de Génissiat à Donzère Montdragon. Le pays avait besoin d'énergie et le fleuve pouvait en fournir ; on facilitait la navigation et l'irrigation en même temps.

Aujourd'hui la Compagnie Nationale du Rhône et EDF assurent la gestion des ressources du fleuve. Il va sans dire que l'énergie hydroélectrique fournie par le Rhône, n'est pas négligeable. Sur l'agglomération, Jonage Cusset produit plus de 600 millions de KWH en année moyenne, soit l'équivalent de 70% de la consommation de Villeurbanne. L'installation de Pierre-Bénite produit 535 millions de KWH par an.

Le défi que doivent relever ces deux grandes entreprises est peut-être aujourd'hui de pouvoir continuer à être de grands services publics, tout en s'adaptant à la nouvelle réglementation européenne.

